



Tutrice de ma tante avec un cancer qui a évolué et qui risque de

Par **lature**, le **23/03/2011** à **12:52**

Bonjour, rnje m'occupe de ma tante depuis 1an 1/2 ; celle-ci à un cancer du col de l'utérus qui s'est propagé au péritoine, pour l'instant au dernier scanner le cerveau n'est pas touché, mais les médecins avaient des doutes car elle criait et n'a plus toutes ses facultés, d'ailleurs elle voulait me donner 35 000euros pour le travail quelle m'occasionne ; elle n'a pas d'enfant, ma mère est dans un état critique mais loin d'elle, ma tante étant dans le lot-et-garonne , ma mère dans les hautes-pyrénées (avec des soins à domicile, toilette, infirmière 2 fois par jour et tout ce qui va avec).rnMa tante m'a fait une procuration à la banque et c'est moi qui m'occupe du paiement de ses factures.rnLes médecins me disent qu'elle peut vivre encore 2 à 3 ans.rnQue puis-je faire ?rnDoit-je demander d'être son tuteur ?rnDoit-je faire faire un courrier par ma mère qui elle a toute sa lucidité et qui espère que je continue dans cette voie.rnEst-ce que ce n'est pas trop lourd...rnmerci de me répondre, pour l'instant elle est de nouveau à l'hôpital sachant que je vais devoir la remettre dans une maison médicalisée, financièrement cela n'est pas un problème pour elle.

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **14:16**

Vous n'avez pas de droit légal pour "la mettre dans une maison médicalisée". Donc oui, une tutelle semble adaptée